

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0453284 /D/MINHDU DU 13 OCT 2025 PORTANT ATTRIBUTION  
DU MARCHE PASSE PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT °0159/AONR/MINHDU/CIPM/2025 DU 25  
SEPTEMBRE 2025 POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE DE L'AMENAGEMENT  
DES VOIRIES ET VRD INTERNES ET EXTERNES DE L'HOPITAL REGIONAL DE NANGA-EBOKO ET SES  
ABORDS (PHASE I) EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT : BIP MINHDU - Exercice 2025 et Suivants.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La Constitution ;  
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain  
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu Le DAO N°0159/AONR/MINHDU/CIPM/25 du 18 septembre 2025

Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°92 du 15 octobre 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution à l'entreprise ci-dessous.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du Marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres suscité:

| DAO   | Ville       | Attributaire  | Montant (FCFA)   | TTC | Délais d'exécution  |
|---|-------------|---|--|-----|---|
| N°0159/AONR/MINHDU/CIPM/2025 DU 25 SEPTEMBRE 2025 pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète de l'aménagement des voiries et VRD internes et externes de l'hôpital régional de Nanga-Eboko et ses abords (PHASE I) | Nanga-Eboko | PRISMA SARL<br>BP: 15 553 Yaoundé<br>Tél. : 22223 2599 / 699 41 52 09 | TF (2025) : 45 115 320<br>TC (2025) : 53 885 199<br>Total : 98 999 859 |     | TF (2025) : 03 mois<br>TC (2025) : 07 mois<br>Total : 10 mois |

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

